

Avis défavorable avec argumentation à  
fournir au projet MIGRANT (appel à projets  
TIRIS « Minor Programs » 2024)

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 21 janvier 2025

Délibération 2025/01/CFVU – 12

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 35 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers rendent un avis défavorable avec argumentation à fournir au projet MIGRANT (appel à projets TIRIS « Minor Programs » 2024).**

Toulouse, le 21 janvier 2025

 La Présidente  
Odile RAUZY  


Nombre de membres : 44  
Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0